

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 31 juillet 2008

PLUSIEURS ASSOCIATIONS DENONCENT LES CONSEILS D'UN MAIRE "HORS LA LOI" AUX ELUS DU VAR

Plusieurs associations de défense des gens du voyage* condamnent avec la plus grande fermeté les termes d'un courrier, aux relents discriminatoires à peine voilés, que le Maire de Bormes les Mimosas, Albert Vatinet, a adressé aux élus du Var le 4 juillet dernier. Prenant le prétexte d'un *"envahissement de sa commune par quelques 450 personnes vivant avec leurs caravanes et leurs véhicules en toute illégalité à proximité des paisibles concitoyens"*, Albert Vatinet a pris la plume pour mettre en garde et prodiguer ses conseils "amicaux" aux maires du département pour ne pas laisser les gens du voyage, qu'il ne nomme pas, s'installer dans leurs municipalités : *"Protégez tous vos terrains, privés ou communaux, labourez-les, rendez-les inaccessibles, ne comptez que sur votre équipe municipale, vos services et vous-même pour sécuriser vos concitoyens."*

Les associations rappellent qu'en vertu de la loi du 5 juillet 2000 sur l'accueil et l'habitat des gens du voyage, le Var a adopté un schéma départemental qui fait obligation en particulier aux six communes de plus de 5000 habitants du bassin de Toulon 1^{ère} couronne, dont celle de Bormes les Mimosas, de réaliser trois terrains d'accueil pour les familles itinérantes ainsi qu'une aire de grand passage d'une capacité de 150 places. Plus de cinq ans après avoir adopté ce schéma, rien n'a été fait à ce jour dans le département et rien n'est prévu avant l'an prochain!

Les associations dénoncent la méthode d'Albert Vatinet qui consiste à stigmatiser une population, prenant soin de ne pas la désigner, en la qualifiant "d'hors la loi", alors que lui-même ne respecte pas la loi depuis plusieurs années. Faute de pouvoir faire appel à la force publique, qui doit lui être refusée en vertu de l'illégalité de sa situation, il agite ce qu'il nomme *"l'Etat de droit"* auprès des élus. Y aurait-il deux poids, deux mesures en matière de légalité ?

Le Var, où les gens du voyage se déplacent fréquemment pour des rassemblements culturels et pour leurs activités économiques, est l'un des départements qui ne compte encore aucune aire d'accueil. Les associations demandent au Préfet d'user de son pouvoir de substitution afin que les réalisations inscrites depuis plus de cinq ans soient mises en œuvre dans les plus brefs délais.

*Les associations signataires : MRAP, Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les Gens du Voyage (FNASAT), Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques (ANGVC), Fondation Abbé PIERRE, Collectif National des Gens du Voyage, Ligue des Droits de l'Homme (LDH), France Liberté Voyage, Regards, Office National des Affaires Tsiganes (ONAT), Association des Habitants de Logements Ephémères et Mobiles (HALEM), AŠAV (92), Latcho Drom (82), Rencontres Tsiganes (13), Tchatchipen (83), CESAM Migration Santé (34)